Bulletin Municipal d'Informations n° 244

2ème trimestre 2014

VILLE DE NEXON

Inauguration du skate-park
le 03 juillet

Réception des joueurs de l'ASN
le 27 juin

Signature du Contrat Territoire Lecture

à la Médiathèque Markoff
le 03 juillet

Remise « des dicos » aux enfants de CM2
le 30 juin

Remise des prix du fleurissement 2013
le 22 mai

COMMUNE DE NEXON **Tel : 05.55.58.10.19 Fax : 05.55.58.33.50**
Courriel : mairie.nexon@orange.fr Site internet : www.nexon.fr

13683.indd 1 16/07/2014 15:42

LE MOT DU MAIRE

Nexonnaises, Nexonnais,

Déjà trois mois que le nouveau conseil municipal est à l'œuvre. Les commissions ont été constituées, les délégations confiées et les désignations effectuées. Un point précis sur le bon état des finances de la commune réalisé avec le trésorier de Saint-Yrieix dont nous dépendons, Monsieur PICOT, nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Les projets d'amélioration de l'accès aux écoles et de rénovation de la maison Markoff sont à l'étude, ainsi que la restructuration de la cantine scolaire par le Conseil Général. Sans attendre, la salle de restaurant satellite des petits vient de faire l'objet d'une correction acoustique. L'audit des services techniques se poursuit, et nous conforte dans l'option de ne pas ouvrir de poste de directeur des services techniques. Les perspectives prochaines de mutualisation des moyens et des compétences au niveau de la communauté de communes nous y encouragent derechef.

A ce sujet, le 3ème volet de la décentralisation entame sa marche « forcée » pour une restructuration des différents échelons territoriaux. Ce train de réforme va profondément bouleverser tant le périmètre de notre territoire que ses habitudes de fonctionnement. Tout changement suscite des craintes et des réticences. Elles se sont exprimées de manière forte dans les urnes à l'occasion des dernières élections Européennes, par l'abstention élevée et le niveau record du vote protestataire, notamment dans les plus petites communes rurales, les banlieues déclassées, les territoires délaissés. A Nexon, je salue à la fois une participation plus élevée que la moyenne départementale et le choix des électeurs très majoritairement tourné vers les forces républicaines et progressistes dans leur ensemble. Si les tensions actuelles sur l'emploi, le pouvoir d'achat et l'avenir de nos enfants ne nous épargnent pas, l'esprit d'ouverture et la confiance dans un avenir élargi et solidaire nous animent et nous honorent. Continuons de porter ensemble l'espérance d'un monde meilleur. Après la pluie vient e beau temps, dit le dicton…

Parmi les heureuses nouvelles, nous saluons la remontée attendue depuis 30 ans en promotion de ligue de l'équipe première de l'A.S.N. Reçus pour un moment de convivialité par la municipalité le 27 juin dernier dans la salle des mariages, nous avons chaleureusement félicité les joueurs, les entraineurs et dirigeants. Tous nos encouragements leur sont acquis pour la prochaine saison.

L'été s'avance et avec lui le temps des vacances et des retrouvailles en famille et entre amis pour certains, le temps de préparer la rentrée pour notre équipe, notamment la rentrée scolaire. De nouveaux rythmes ont été adoptés sur proposition des conseils d'école, avec pour principaux objectifs conformes à ceux de la réforme, d'une part de raccourcir la journée de classe tout en uniformisant l'heure de sortie des écoles à 16H15 et d'autre part de différencier la nature, la variété et la durée des A.P.S. entre maternelle et élémentaire. Ainsi, nous espérons que les élèves ressentiront moins de fatigue en fin de semaine, comme cela fut parfois exprimé par les parents. A noter que la municipalité accueillera gratuitement les enfants en garderie de 16H15 à 16H30 si besoin.

L'été signe bien entendu sur notre commune la reprise de l'activité au camping municipal, dans les gîtes et chambres d'hôtes. Faisons bon accueil à tous ceux qui viennent trouver le calme et la douceur de vivre en Limousin. J'en appelle tout particulièrement aux commerçants, à qui j'adresse mon vœu de les voir réunis, inventifs et prospères. L'été enfin est le temps des festivals. Venez nombreux applaudir les artistes sous les chapiteaux qui fleuriront sur les pelouses du parc du château du 15 au 23 Août 2014. Le fleurissement n'est-il pas une promesse de beauté et de fraternité ?

M. et Mme MOISSONNIER ont trouvé un successeur à la boulangerie-pâtisserie, en la personne de M. LECOMTE, aidé de son épouse. Nous leur souhaitons la bienvenue dans la commune et d'entretenir une entente cordiale avec l'ensemble des commerçants de Nexon.

Votre bulletin municipal commence à faire peau neuve !!!

Retrouvez dans ce numéro, page 9, un nouveau graphisme et une nouvelle rubrique. D'autres thématiques prendront le relais sur les prochaines publications afin de pouvoir vous proposer un magazine d'information plus attractif dans le courant de l'année 2015. Découvrez-la vite !!!

Bien cordialement, **Fabrice GERVILLE-REACHE.**

13683.indd 2 16/07/2014 15:42

LES DECISIONS PRISES DANS LE DOMAINE DES FINANCES

Fixation des taux communaux : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti

Le projet du budget général 2014 a été examiné par la commission des Finances du 17 avril dernier.

Elle propose de conserver les mêmes taux qu'en 2013 :
Taxe d'habitation = 11,50 %
Taxe foncier bâti = 18,58 %
Taxe foncier non bâti = 50,48 %
Le produit attendu des contributions directes s'élève à 748 580 €, contre un produit perçu de 737 225 € en 2013.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir pour l'année 2014, les taux énoncés ci-dessus.

L'adjointe déléguée aux finances et aux budgets, expose les projets de budgets primitifs pour l'année 2014 (budgets principal, assainissement et lotissement).

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 778 022 €**

- Recettes de fonctionnement
Hormis le produit des contributions directes, le versement par la Communauté de Communes du Pays de Nexon (C.C.P.N.) de l'attribution de compensation (258 160 €), la part revenant aux communes de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (40 000 €), elles sont notamment constituées par les dotations d'Etat suivantes :

- Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) : 338.027 €,
- Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.) : 204.579 €,
- Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.) : 64.744 €,
- Diverses dotations de compensation reversées par l'Etat, dont le montant du fonds départemental de la taxe professionnelle n'est connu qu'en cours d'année, aussi une dotation prudente de 70 000 € est inscrite pour cette année.

Enfin, les recettes intègrent aussi une somme de **584 362 €** représentant la part de l'excédent cumulé de fonctionnement 2013 reportée au BP 2014.

- Dépenses de fonctionnement
L'ensemble du chapitre est évalué à 815 000 €, pour un réalisé de 749 030,38 € en 2013.

Les dépenses de personnel : 1 093 835 €

Autres charges de gestion courante (225 704 €)
Subvention C.C.A.S. : 13 000 €
subventions en faveur des associations : 82 000 €

Charges financières : à l'article 66111 (intérêt des emprunts) : 33 000 €.
L'emprunt contracté pour l'installation du chapiteau est arrivé à échéance en 2013.

Charges exceptionnelles : 6 000 € inscrits.

80 000 € de dépenses imprévues.

Enfin, un virement à la section d'investissement de **507 602 €** (contre 490 299 € en 2013) est possible ; il constitue une recette de la section d'investissement.

Section d'investissement : 1 079 150 €

- Dépenses d'investissement

Outre les programmes comportant des restes à réaliser de 2013 (R.A.R. 2013), les principales opérations sont les suivantes :
- Réhabilitation du terrain de football en stabilisé : 45 717 €,
- Réhabilitation d'un espace d'accueil pour le cirque : 130 000 € d'inscription de crédits nouveaux,
- La restauration du beffroi et de la cloche de l'église,
- Les eaux pluviales de la rue François Chénieux (R.A.R. 2013),
- Les programmes de voirie 2013 et 2014,
- Un programme de travaux divers bâtiments (85 000 €) et voirie (24 000 €).

Il est aussi prévu 80 000 € pour le remboursement en capital des emprunts.
Travaux en régie : 15 000 €. Ces dépenses d'investissement constituent une recette de la section de fonctionnement.

- Recettes d'investissement

Elles sont récapitulées, par opération. Il s'agit des subventions ayant fait l'objet d'une notification en 2014, mais qui n'ont pas encore été versées ou l'ont été partiellement, en fonction de l'avancement des travaux auxquels elles sont liées.
Comme pour les dépenses, certaines recettes figurent en restes à réaliser (79 513 €).

Emprunt à contracter **: 183 088 € en l'état** (c'est-à-dire si l'ensemble des programmes était payé sur l'exercice et si aucune autre subvention n'était obtenue), FCTVA :

13683.indd 3 16/07/2014 15:42

45 000 € (fonds de compensation de la TVA sur les travaux réalisés en 2013),
Taxe d'aménagement (en remplacement de la taxe locale d'équipement) : 6 000 €,
Le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé : 28 726 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de budget principal pour l'année 2014.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :
Elle s'équilibre à 149 273 €.

- Dépenses de fonctionnement :
- Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 80 800 €.
- Un virement à la section d'investissement de 30 842 € est possible, il constituera une recette de la section d'investissement.

- **Recettes de fonctionnement :**
La recette propre essentielle est constituée par la redevance reversée par la SAUR (32 000 € inscrits) et la contribution de la commune aux eaux pluviales (16 550 €).

Les autres recettes sont constituées par l'amortissement de subventions et le report de l'excédent de fonctionnement 2013 de 95 343 €.

Section d'investissement :
Elle s'équilibre à 122 881 €.

- Dépenses d'investissement :
Outre le remboursement du capital des emprunts pour un montant 14 500 €, les autres dépenses d'investissement consistent essentiellement en :
- 4 000 € inscrits pour les frais d'acte relatifs à l'établissement des conventions de servitudes du secteur de La Barrière,
- 44 631 € de travaux divers,
La fin des travaux de réhabilitation des ouvrages de traitement des eaux usées de Biard et Sallas (RAR 2013 pour 7 870 € et 6 500 € de crédits nouveaux), 30 000 € pour l'étude de faisabilité et le contrat de maîtrise d'œuvre relatifs au projet d'assainissement collectif du village de Valeix.

Recettes d'investissement :
Elles sont essentiellement constituées par :
- le virement de la section de fonctionnement : 30 842 €
- les amortissements,
- l'excédent d'investissement cumulé 2013 reporté :
9 796 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de budget annexe du service de l'assainissement pour l'année 2014.

BUDGET LOTISSEMENT

Budget annexe Lotissement 2014

Ce budget (assujetti à la TVA) est établi en hors taxe. Les travaux sont terminés, l'emprunt contracté auprès du crédit mutuel a été remboursé en 2011.

Il reste à ce jour un lot sur 13 à commercialiser, qui ne comporte à ce jour aucune option (lot n°5 - 997 m²).

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses :
A la section de fonctionnement : 83 714,62 €
A la section d'investissement : 51 114,92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de budget annexe du service de l'assainissement pour l'année 2014.

- conseil municipal du 24 avril 2014 -

LES DECISIONS PRISES DANS LE DOMAINE DES TRAVAUX

Travaux d'assainissement du secteur du lotissement la Barrière : autorisation de signer les actes notariés relatifs aux servitudes de passages de canalisations publiques en terrains privés

Monsieur le maire expose que la commune de Nexon a réalisé en 2009 des travaux d'assainissement (mise en séparatif de réseaux eaux usées et eaux pluviales), au lieu-dit La Barrière à Nexon (avenue Garibaldi).
Pour ce faire, elle a obtenu l'accord verbal des propriétaires des parcelles traversées par les deux canalisations, celle d'eaux usées et celle de récupération des eaux pluviales.
L'étude de Maîtres PINLON et EXBRAYAT a été sollicitée pour l'établissement des actes notariés établissant les servitudes de passage et de canalisations en terrains privés. Les propriétaires concernés sont d'une part, M. Jean-Pierre GRATADE (parcelle ZV 2) et d'autre part, les copropriétaires du lotissement La Barrière (parcelles AD 236 et AD 237).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer les actes notariés correspondants.

- conseil municipal du 24 avril 2014 -

13683.indd 4 16/07/2014 15:42

Travaux d'aménagement d'un espace d'accueil pour l'association Le Sirque : présentation d'avenants

Monsieur l'adjoint délégué aux travaux expose que, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace d'accueil destiné à l'association Le Sirque, il est nécessaire de procéder à des modifications en cours de chantier.
A ce titre, il est proposé au conseil municipal les avenants suivants :
Lot 02 : Démolitions-Gros-œuvre-Ravalement : entreprise LAVAUD : + 2 220, 48 € TTC (reprise de linteau et complément de fondation)
Lot 04 : Menuiseries bois intérieur et extérieur, métallerie : entreprise CHERBEIX : + 99,00 € TTC (modification de l'escalier)
Lot 06 : Plâtrerie, isolation, faux-plafonds : entreprise ELIEZ : + 1 642,20 € TTC (réalisation d'une cloison de fermeture des combles).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 18 voix pour et 1 abstention, approuve les présents avenants et autorise le maire à les signer.

- conseil municipal du 24 avril 2014 -

Travaux de réhabilitation du terrain de football en stabilisé au stade Robert Herbin : autorisation de lancer la consultation et autorisation de signer le marché correspondant
Monsieur le maire expose que conformément au programme d'investissement 2014, il convient de lancer la consultation relative aux travaux de réhabilitation du terrain de football en stabilisé du stade Robert Herbin.
Le montant des travaux est estimé à 45 717 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à lancer la consultation selon une procédure adaptée et à signer le marché correspondant.

- conseil municipal du 24 avril 2014 -

Marché de travaux de voirie 2013 : avenant n°01
L'adjoint, chargé des travaux, rappelle que la commune de Nexon a signé un marché de travaux de voirie avec l'entreprise SIORAT (ST-JUNIEN) le 13 septembre 2013, pour un montant de 84 232 € HT.
En cours de chantier, l'entreprise a indiqué qu'il était nécessaire de procéder à des calages d'accotement sur la voie communale n° 105 (Les Vanneaux), non prévus au marché initial. Elle présente un devis complémentaire de travaux de 2 200 € HT, qui fait l'objet d'un avenant n°01 (+ 2,6 %).
Le nouveau montant du marché s'élève à 86 432 € HT.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Marché de travaux de voirie 2014 : autorisation de lancer la consultation et de signer le marché correspondant
Le maire expose que le conseil municipal a délibéré le 26 septembre 2013 sur un programme de voirie 2014, pour un montant de 137 872,50 € HT. La commune de Nexon a obtenu une subvention départementale à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux, soit 41 370 €.
La D.D.T. a élaboré le dossier de consultation des entreprises correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises, autorise le maire à lancer la consultation et à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Restauration du beffroi et des cloches de l'église : avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre
Le maire expose que M. Luc JOUDINAUD, architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine, a transmis le dossier des phases « diagnostic et avant-projet », approuvé par délibération du 19 mars 2014. Le montant des travaux à réaliser est estimé à 31 995 € HT, pour le marché de base, auquel vient s'ajouter une option de 8 400 € (accessibilité combles et clocher), soit un total de 40 400 € HT.
A ce stade, il convient de déterminer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, par voie d'avenant.
Le marché de maîtrise d'œuvre initial s'établissait à 4 000 € H.T., son nouveau montant est porté à 5 050 € HT.

Il est rappelé que le présent avenant est un avenant réglementaire, obligatoire dans la gestion des contrats de maîtrise d'œuvre.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le présent avenant et autorise le maire à le signer.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Travaux de réhabilitation d'un terrain de football en stabilisé : attribution du marché
Le maire expose que la consultation a été lancée le 29 avril 2014, avec une date de remise des offres fixée au 26 mai dernier. La commune de Nexon a reçu 4 propositions,
1 – EIFFAGE
2 – EUROVIA
3 – CMCTP
4 – GUY LIMOGES
La commission travaux du 3 juin courant a examiné les offres. Une des entreprises a présenté une prestation complémentaire, consistant en des travaux de drainage du terrain (19 080 € H.T.). Ces travaux supplémentaires étant jugés utiles, il a été demandé aux autres entreprises de répondre à un devis repris dans les mêmes termes.

13683.indd 5 16/07/2014 15:42

La date limite de réception des offres complémentaires a été fixée au mardi 10 juin 2014 et une nouvelle analyse des offres a été effectuée à la suite et est présentée en Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise Guy LIMOGES, pour un montant global de 45 717,50 € HT et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

LES DECISIONS DIVERSES

Demande de subvention au titre des C.T.D. 2014 – Travaux de signalétique dans le cadre de la numérotation des habitations des villages et de la dénomination des voies nouvelles

L'adjointe déléguée à l'urbanisme et au cadre de vie, expose que la commune de Nexon, par délibérations des 14 mars et 4 décembre 2013 et du 19 mars 2014, a décidé de mettre en place une numérotation des habitations des villages ainsi qu'une dénomination de nouvelles voies communales.
Ce programme doit faciliter :

- l'accès des soins et des premiers secours,
- le développement des services à la personne,
- les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS, la livraison des entreprises et des particuliers.

Un premier devis a été demandé auprès d'une entreprise spécialisée dans le domaine de la signalétique. La dépense est estimée à 11 600 € HT €.

Plan de financement :
Montant des travaux : 11 600 €
Subvention CTD (30%) : 3 480 €
Part communale : 8 120 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- ACCEPTE le présent montant des travaux à réaliser,
- APPROUVE le plan de financement énoncé ci-dessus,
- SOLLICITE la subvention départementale à hauteur de 30 % du montant de l'opération.

- conseil municipal du 24 avril 2014 -

Convention d'occupation des locaux situés 28 avenue Charles de Gaulle (maison du département)

L'adjointe chargée des Finances rappelle que la commune de Nexon est propriétaire de locaux qu'elle met à la disposition du conseil général de la Haute-Vienne, pour certains de ses services. Il convient de renouveler la convention de mise à disposition qui arrive à son terme le 31 juillet 2014.
Il a été précisé dans le nouveau document, qu'en plus des services médico-sociaux (antenne PMI et assistantes sociales), sont installés également des services administratifs du conseil général.
Le loyer perçu est de 4 050 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'approuve les termes de la présente convention et autorise le maire à la signer.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Renouvellement de la convention d'affermage avec l'entreprise FRERY

L'adjointe chargée des finances expose que la convention d'affermage avec l'entreprise FRERY, chargée de collecter les droits de place et d'étalage lors des foires mensuelles et des marchés du vendredi, arrive à son terme le 30 juin 2014. Il convient de la renouveler pour une durée de deux ans.
L'entreprise FRERY nous indique que la redevance d'affermage est ramenée de 2 900 € à 2 620 €, la recette des droits de place de 2013 ayant chutée de 27 %. Cette baisse est apparemment assez générale et essentiellement due à la disparition des camelots en âge de la retraite et non remplacés ainsi qu'aux conditions météorologiques du début et de fin d'exercice.

Le maire indique que la convention est renouvelée une dernière fois selon cette procédure, il conviendra préalablement au prochain renouvellement, de réaliser une consultation avec un cahier des charges (convention d'affermage).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la présente convention pour les deux années à venir, à compter du 1er juillet 2014 et autorise le maire à la signer.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

13683.indd 6 16/07/2014 15:42

Redevance d'occupation du domaine public ERDF pour l'année 2014

L'adjointe chargée des finances expose que ERDF sollicite une délibération du conseil municipal afin de verser à la commune de Nexon la redevance 2014, d'un montant de 312 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite auprès de ERDF, le versement de la redevance de 312 €.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Modification des tarifs des taxes funéraires

L'adjointe chargée des finances expose qu'il convient d'adopter de nouveaux tarifs pour les taxes funéraires qui seront applicables à compter du 1er juillet 2014.
Il apparaît nécessaire également de mieux définir certaines prestations, comme suit :
- Creusement de fosse ou ouverture de caveau avec creusement dans l'allée « avec inhumation »,
- Taxe d'inhumation « avec simple ouverture de caveau ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs des taxes funéraires suivants, à compter du 1er juillet 2014 :

- Creusement de fosse ou ouverture de caveau avec creusement dans l'allée et avec inhumation : **280 €**,
- Taxe d'inhumation avec simple ouverture de caveau : **180 €**,
- Taxe d'exhumation (1er corps) : **150 €**,
- Taxe d'exhumation (pour les corps suivants) : **80 €**,
- Taxe d'inhumation dans le caveau provisoire : **gratuit** les 6 premiers mois**,** puis ensuite **40 €** par trimestre écoulé,
- Location de cases de columbarium : **320 €** pour 15 ans avec en plus un droit d'ouverture de **20 €,**
- Plaque de case de columbarium (granit rose) : **115 €,**
- Plaque pour la colonne du jardin du souvenir : **30 €.**

Il est précisé que les tarifs relatifs aux taxes d'inhumation ne sont applicables que pendant les horaires d'intervention des employés communaux.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

L'adjointe chargée des finances expose que la direction générale des finances publiques sollicite une délibération du conseil municipal proposant une liste de 16 noms de contribuables pour les commissaires titulaires et de 16 noms de commissaires suppléants, dont seulement 8 personnes de chaque catégorie, seront appelées à siéger en CCID.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la liste présentée.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Attribution de l'indemnité de conseil et de confection des budgets au comptable public

L'adjointe chargée des finances expose qu'à chaque changement de mandat ou de comptable public, il convient de délibérer afin de reconduire ou non l'indemnité versée par la commune de Nexon au comptable public de la trésorerie de St-Yrieix pour son activité de conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reconduire l'indemnité de conseil attribuée au comptable public de la commune de Nexon, au titre de ses budgets (principaux et annexes).

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Adhésion de la commune de Nexon à l'association des Maires et des Elus de la Haute-Vienne

L'adjointe chargée des finances rappelle que la commune de Nexon adhère depuis plusieurs années à cette association qui représente l'association des Maires de France (AMF) à l'échelon local et regroupe des élus de toutes sensibilités politiques.
Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette adhésion pour le mandat en cours.
Le montant de la cotisation est calculé, pour l'année 2014, sur la base de 0,1907 € par habitant.

Les conseillers municipaux ont également la possibilité d'adhérer à titre individuel à l'association départementale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association des Maires et des Elus de la Haute-Vienne.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

13683.indd 7 16/07/2014 15:42

Convention relative à l'implantation de mobilier urbain rue Victor Hugo, rue Gambetta et avenue Charles de Gaulle

Le maire expose que les deux panneaux de mobilier urbain (MUPI) qui étaient installés rue Victor Hugo et rue Gambetta et en mauvais état, ont été démontés par la société ExterionMedia, qui en était propriétaire.
La société SCANDERE, située à Limoges, a fait une proposition de convention pour l'installation et l'entretien de trois panneaux, un panneau est rajouté avenue Charles de Gaulle.
La société se rémunère sur les recettes publicitaires de la seconde face, la première étant réservée à la Mairie (affichage manifestations communales).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Convention de partenariat Ville de Nexon – Office de tourisme intercommunal du pays de Nexon

Le maire expose que la présente convention concerne la gestion du site touristique appelé « Jardin des Sens, passerelle entre les générations », qui appartient à la ville de Nexon. L'office de tourisme commercialise des produits pédagogiques à destination des groupes scolaires, des R.A.M. (Relais Assistants Maternels) et des accueils de loisirs et d'animations.
Le document présenté a pour objectif de définir les modalités du partenariat entre la ville de Nexon et l'office de tourisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix, 18 voix pour et une abstention, approuve les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Détermination du montant du cadeau à offrir lors des parrainages civils

Le maire expose que comme pour les mariages, il est proposé au conseil municipal de déterminer une somme permettant d'offrir un cadeau « souvenir » aux enfants concernés, lors des cérémonies de parrainage civil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant maximal du cadeau à offrir, lors des parrainages civils, à 25 € TTC.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

LES DECISIONS PRISES DANS LE DOMAINE DU PERSONNEL

Création d'un poste au grade de rédacteur principal de 2ème classe et suppression d'un poste au grade de rédacteur

A la suite de sa réussite à un examen professionnel, un agent du service administratif est susceptible d'être promu au grade de rédacteur principal de 2ème classe.
La Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) de catégorie B du 6 mars 2014 a émis un avis favorable sur cet avancement de grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de supprimer le poste de rédacteur et de créer le poste de rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2014.

- conseil municipal du 24 avril 2014 -

Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet

Le maire expose que dans le cadre de la réorganisation du service des écoles et de la poursuite des activités périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de titulaire à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, pour un agent déjà employé depuis 2009, en contrat de droit public également à temps complet, à compter du 1er septembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er septembre 2014.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

Création d'un poste de surveillant de baignade à temps complet pour la saison estivale 2014

Le maire expose que comme chaque année, la commune de Nexon doit recruter un surveillant de baignade pour la saison estivale, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.). Il sera recruté du 8 juillet au 31 août 2014 (congés compris).
Le traitement sera fixé selon les textes en vigueur sur la base du 1er échelon au grade des éducateurs des activités physiques et sportives (indice brut 340, majoré 321).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer cet emploi saisonnier pour la période estivale à venir.

- conseil municipal du 12 juin 2014 -

13683.indd 8 16/07/2014 15:42

LE TRAIT D'UNION - La vie scolaire

PAROLES D'ELUE

Claude BEAUPUY,
Adjointe à la vie scolaire

«Le conseil municipal m'a confié dans le cadre de ma délégation et en étroite collaboration avec la commission concernée, la mission de réorganiser la vie scolaire. Même si la tâche a été parfois difficile, cet investissement relationnel a été enrichissant. Nous espérons que ces améliorations faciliteront l'organisation et la qualité du service pour vos enfants».

LA RENTREE 2014, CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ecole maternelle Françoise DOLTO
Rue des écoles - 87800 NEXON
Tél : 05.55.58.15.33

Nombre de classes : 4
Effectif au 30 juin 2014 : 99 élèves
Direction : Anne GAUDY

Ecole élémentaire Jacques PREVERT
Rue des écoles - 87800 NEXON
Tél : 05.55.58.22.24

Nombre de classes : 7
Effectif au 30 juin 2014: 166 élèves
Direction : Sandrine LAMONNERIE

EN ATTENDANT SEPTEMBRE ... NOUVELLE ORGANISATION DE LA GARDERIE MATERNELLE

Caroline

Laurence

Jennifer

Marie-Renée

Solveig

Marlène

Nathalie

Le réaménagement de la salle garderie a facilité la mise en place des espaces de jeux. Cette nouvelle organisation permettra aux enfants d'avoir des moments plus calmes, des activités plus constructives adaptées à leur bien-être.
Des référents de garderie seront à votre écoute : Caroline pour la garderie du matin et Laurence pour celle du soir.
Vous retrouvez dans le prochain bulletin municipal, la réorganisation du personnel de la garderie élémentaire

UN AVANT-GOÛT DES NOUVEAUTES !

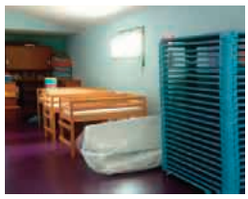

LES TRAVAUX

- L'effectif des petites sections sera d'environ 40 enfants, un chiffre en augmentation par rapport à la rentrée 2013. Afin de pouvoir prendre en compte les élèves supplémentaires et pour un temps de sieste adapté, nous avons acheté des lits superposés.
- Nous allons profiter de la période d'été pour transférer la salle informatique à côté de la salle bibliothèque. Ce rapprochement facilitera les usages multiples de ces services.
- Pour améliorer l'isolation phonique de la cuisine satellite, des travaux sont en cours avec la pose d'un plafond plus adapté.
- Une première phase de sécurisation des abords de l'école va être entamée, deux mesures seront mises en place. La ruelle menant à la salle Georges Méliès sera piétonne et une barrière amovible limitera l'accès aux écoles aux seules personnes autorisées (livraisons, secours, personnes à mobilité réduite...). Elle sera installée au bout de la Salle Georges Méliès (côté garderie élémentaire).

REGLEMENT INTERIEUR

Pour compléter la charte du savoir-vivre signée par les parents, un règlement intérieur a été élaboré par les différents partenaires associés à la vie scolaire (parents d'élèves, personnel communal, enseignants).
Il formalise les règles de vie en collectivité. Il concerne la garderie, la cantine, les activités périscolaires.
Il sera transmis aux parents pour approbation et signature dès la rentrée dans les cartables.

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le bilan de cette année, positif, nous conforte dans l'idée de valoriser ces A.P.S. De nouveaux ateliers seront proposés : roller, percussion, ping-pong, éveil corporel, développement durable... Des intervenants extérieurs qualifiés animeront ces thématiques spécifiques. Mais bien entendu, le personnel communal se tiendra à disposition des enfants pour assurer d'autres activités...
Une réunion publique de présentation du programme A.P.S est prévue le lundi 15 septembre à 20h à la salle Georges Méliès.

100 ANS DE VIE A NEXON EN IMAGE

LE MARCHE AUX COCHONS

Chacun sait l'importance qu'ont revêtu « dans l'ancien temps » les foires tant pour la vie du bourg de Nexon que l'activité ferroviaire de la gare, et nous parlerons du marché aux bovins dans un prochain article. En 1877, trois cents adhérents procèdent à la création d'un comice agricole dans le canton de Nexon, notamment destiné à la propagation des meilleures races de bestiaux et animaux domestiques. Le 1er de chaque mois, reporté au 2 si le 1er tombait un Dimanche, se déroulait un grand marché « traditionnel » à Nexon. Mais le jour principalement consacré à la vente des animaux, dit « jour de foire », était le 16 du mois, et comprenait, outre le spectaculaire marché aux bovins sur la Grand-Place, un marché aux volailles devant l'Eglise, et un marché aux cochons devant les grilles de l'entrée de la cour d'honneur du château. Le cochon cul-noir, emblématique du pays de Nexon et de Saint-Yrieix, s'y trouvait alors en bonne place. Cette race de porc gras et savoureux, quasiment disparue dans les années 70, est actuellement remise à la mode par des éleveurs émérites qui associent une gastronomie assumée à la diététique moléculaire…Les hommes, éleveurs ou négociants, portaient essentiellement blouses bleues ou noires et chapeaux de feutre plats ; les femmes sont en robes, fichus et ombrelles. Les jeunes garçons aident à la garde des animaux, et les jeunes filles jouent « à la marchande », pour se préparer respectivement à un avenir éventuel. L'affluence était grande, les bistrots et restaurants faisaient choux gras. De nos jours, seuls les jours de spectacle urbain du festival de cirque de Nexon associés aux marchés piqueniques voient la cour et la Place du château se couvrir d'autant de chalands.

La construction, avec d'autres dans la ville, d'un quai d'embarquement des porcs de 4 mètres fut décidée le 30 Juillet 1922, quai qui existe toujours à gauche de l'entrée du château, assurera dès lors le bon transfert des animaux. Quant à la pesée, elle s'effectuait à la bascule du poids public alors située devant la sacristie Place de l'Eglise, le mécanisme était alors intégré à un élégant petit édicule en pierre de taille de forme carrée, coiffé d'un toit à quatre pentes couvert en ardoises couronné d'un important épi en zinc. Une grille métallique garantissait le parcage des animaux. Le pesage pour un porc, un mouton, ou tout autre animal coutait alors 25 centimes. Il est également prélevé un droit d'entrée des animaux sur le champ de foire, soit 50 centimes pour les porcs et les truies. L'installation éventuelle de bancs est également réglementée, et le bail impose à l'adjudicataire de les éclairer depuis la veille par un nombre de lampes ou lanternes suffisant afin d'éviter les accidents.

On raconte que l'odeur laissée par le marché mettait deux jours à se dissiper, à l'issue du nettoyage de la place, et du transport éventuel des rejets aux gadoues. En effet, il demeure compris au bail le droit d'enlever les boues, terreaux, et immondices qui se trouvent sur la place publique, l'adjudicataire pouvant les tourner à son avantage exclusif à charge pour lui, s'il les réunit en tas, d'en faire l'enlèvement le lendemain et de ne pas les laisser sur la voie publique plus de 48 heures. Celui-ci était en outre tenu de combler les trous qu'auront faits les cochons sur les places, et de tenir dans un coin les pierres qui seraient éparses. A suivre… *F G-R*

13683.indd 10 16/07/2014 15:42

DROIT DE REPONSE

Suite à l'article paru dans le Populaire du Centre en date du 10 juillet 2014, rédigé par M. Laurent BONILLA, consacré au « retour des algues bleues » dans les plans d'eau de Haute-Vienne, nous souhaitons corriger les informations relatives au plan d'eau du site de la Lande à NEXON.

NON, ce n'est pas la « même rengaine » chaque été à NEXON. Le plan d'eau n'a pas été fermé une journée en 2013 pour présence de cyanobactéries.

NON, aucun animal mort n'a été signalé ou retrouvé aux abords du plan d'eau de NEXON.

NON, la photo choc de la page 2 n'est pas l'image du jour. Le panneau « baignade interdite » est installé depuis de nombreuses années pour informer les plaisanciers qu'ils se trouvent hors de la zone de baignade autorisée ! A ce titre, nous aurions également préféré que le journaliste illustre les propos du Maire de Flavignac d'un cliché pris dans sa commune.

La présence de cyanobactéries dans le plan d'eau du site de la Lande est très variable, comme en attestent les analyses de l'A.R.S. Pour l'exemple, un taux de 2394 cyanobactéries toxinogènes fut constaté le 01 Juillet 2014, très largement en dessous du seuil de fermeture à la baignade fixé par l'A.R.S. à 50 000.

S'il est légitime d'alerter la population sur la problématique effective des cyanobactéries et la difficulté d'en maîtriser la prolifération, mieux vaut éviter les généralisations sensationnelles et désastreuses en terme d'impact tant pour ceux nombreux qui pratiquent en toute sécurité la pêche ou les balades que pour ceux qui espèrent la réouverture prochaine de notre baignade.

Pour le conseil municipal, le Maire de Nexon. FGR

A L'HONNEUR

Le 27 juin dernier, l'équipe première de football de **l'Association Sportive Nexonnaise** a été honorée par la municipalité de Nexon pour sa montée en promotion de ligue. L'A.S.N. attendait cette accession au niveau régional depuis trente ans. L'équipe est également sacrée cette année championne de Haute-Vienne. Le maire de Nexon Fabrice GERVILLE-REACHE a salué l'esprit d'équipe et de conquête de l'ensemble des joueurs, le travail bénévole des entraineurs Frédéric THEVENY, Eric BONAFY et Alain MAGNAUD, et des dirigeants, au premier rang desquels le président de l'A.S.N. Marcel JAVERLIAT.

Il a également précisé aux joueurs que leur responsabilité était désormais plus grande que jamais vis-à-vis de leurs cadets. Pris en exemple, ils devront aussi consacrer du temps et de l'attention aux jeunes générations. Nous leur renouvelons nos plus vives félicitations et leur souhaitons le meilleur pour la prochaine saison.

FELICITATIONS

Titouan BORDERIE de « Valeix », a reçu le **prix coup de cœur du jury** au concours pocket-films organisé, pour la 2ème année consécutive, par le Conseil Général de la Haute-Vienne et qui s'adressait à tous les jeunes haut-viennois entre 10 et 18 ans.

13683.indd 11 16/07/2014 15:42

...LA VIE ASSOCIATIVE...

Amicale du 3ème Age

Activités du 2ème trimestre 2014

* **Dimanche 13 avril,** à la salle Méliès, c'était notre *thé dansant de printemps* avec *Clody Musette* et son chanteur *Bernard Jumeau* ; nous avons eu un peu de monde.

* **Jeudi 17 avril,** nous avons fait notre *marche de printemps*, sur *les Vanneaux, Chamessouze*, *Montezol*, *La Jaye* et *le stade*. Nous avons eu beau temps. La journée s'est terminée au restaurant « l'Instant Gourmand » à La Plaine pour le repas de midi.

* **Samedi 26 avril,** salle Méliès, nous avons reçu *la troupe théâtrale des Cars* renommée pour ses pièces comiques, bien de chez nous, qui enchantent toujours le public et font bien rire. C'était leur dernière. Nous n'avons pas été déçus !!

* **Samedi 17 mai,** voyage d'*un jour à Arcachon*, la *Dune du Pilat*, le *Cap Ferret* en petit train. Nous avons eu une très belle journée, bien pleine.

* **Jeudi 19 juin,** journée *pique-nique au lac de Saint Pardoux*, mais avant, nous avons fait une *visite guidée du musée de Châteauponsac*. Nous aurions passé toute la journée à la visite, tellement il y a de choses à voir, vraiment ça mérite le détour. Nous avons passé une très belle journée de plein soleil et de promenade.

Dates à retenir

* **Le mois de juillet :** c'est ***relâche pour tous*** : **bonnes vacances** à tout le monde.

* **Samedi 9 août,** ce sera nos "**grillades d'été** ": *pensez à vous faire inscrire*.

* **mi-août,** nous aurons **une soirée cirque** : sans doute le **jeudi 21 août** à 20h.

* **Jeudi 18 septembre**, **sortie d'automne** autour de **Tulle** : les *cascades de Gimel* et *un aperçu des Nuits de Nacre*.

* **Dimanche 21 septembre** : nous aurons **notre stand à la brocante** : *ne jetez rien !* et **une exposition d'un de nos amis**.

BONNES VACANCES

13683.indd 12 16/07/2014 15:42

Association Sportive Nexonnaise

Après 30 ans de « purgatoire », l'ASN retrouve la Ligue

L'AS NEXON vient de vivre une fin de saison palpitante avec ses 2 équipes. L'équipe 2 finit sur les chapeaux de roue en nombre de rencontres, jusqu'à 5 matches en 15 jours, suite aux intempéries de ce printemps. En championnat elle termine 5ème de sa poule, avec 11 victoires, 1 nul et 10 défaites, la 7ème attaque et la 4ème défense. Elle assure son maintien en 4ème division. Elle s'est aussi très bien comportée en challenge des réserves, où elle s'est inclinée en quart de finale contre l'équipe du LIMOGES FOOT qui a affronté notre équipe première en championnat. Handicapée par un effectif restreint et dans l'obligation de subvenir au besoin de l'équipe 1, elle n'a jamais pu rivaliser avec le haut du tableau.

Pour l'équipe 1, un final éblouissant sur les 7 derniers matches de championnat 5 victoires et 2 nuls avec 24 buts inscrits et seulement 4 encaissés. Elle se classe première de sa poule avec 14 victoires 5 nuls et 3 défaites avec la meilleure attaque et la meilleure défense à égalité avec SOLIGNAC. Elle termine championne de la Haute-Vienne de 1ère division. Elle propulse l'ASN en ligue après 30 ans de galère pour retrouver ce niveau. Merci et bravo aux joueurs, à Frédéric THEVENY le coach qui s'est employé depuis 5 ans à construire un groupe et à le solidifier, à ses accesseurs Alain MAGNAUD et Pascal DUCOUVENT, à Eric BONAFY qui l'a accompagné toute la saison lors des entrainements et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cette montée.

En coupe de la Haute-Vienne, elle a été éliminée en 16ème de finale par NIEUL qui évolue en D.H.R. sur un match très équilibré.

Un autre point important qui reproduit l'ambiance du club est le classement du fair-play des clubs départementaux. Nous nous situons à la 35ème place sur 96 ce qui est une belle performance en étant le 1er club évoluant en 1ère division avec une réserve.

Manifestation

Comme chaque année pour le week-end de pentecôte, les 7 et 8 juin, se sont retrouvées au stade ROBERT HERBIN les catégories U15 et U17 pour notre 13ème tournoi national. C'est sous un magnifique soleil et avec un comportement sportif radieux que celui ci s'est déroulé. Nous avions réduit volontairement le nombre d'équipes à 10 dans chaque catégorie. Malheureusement l'équipe de U17 de MARTIZAY a déclaré forfait au dernier moment pour cause de décès d'un père de joueur et beaucoup moins sérieux, l'équipe de SAINT YRIEIX LA PERCHE qui ne s'est pas déplacée et ceci sans même avoir la politesse de nous en avertir. Nous y avons accueilli 9 clubs extérieurs au département, hébergés dans les différentes salles prêtées gracieusement par les municipalités du canton.

En U15 : SAINT FLOUR (15), MARTIZAY (36), PIBRAC (31),

En U17 : JUZIER (78), ATLAS PAILLADE (34), LA NIVERNAISE (89), MONTBRON (16)

En U15 et U17 : CAESTRE (59) et MONT SAINT SULPICE (58)

4 clubs régionaux : FOOTSUD 87, CONDAT SUR VIENNE, SAINT JUNIEN et ISLE.

En U15 c'est le club d'ISLE qui l'a remporté en battant SAINT-FLOUR sur le score de 1/0. Merci à ces 2 équipes pour leur effort réalisé pour l'une de déplacer son match de coupe au matin et pour l'autre de s'être dépêchée après sa finale de coupe départementale pour participer à notre tournoi.

En U17 c'est la NIVERNAISE qui l'a remporté sur ATLAS PAILLADE aux tirs aux buts.

Pour le challenge du fair-play, c'est SAINT FLOUR qui l'emporte en U15 et CAESTRE qui remporte celui des U17 ainsi que le général.

L'esprit sportif

Lors du dernier match de championnat nous avons réalisé notre habituel buffet de fin de saison où se retrouvent dirigeants, joueurs et supporters.

Pour clôturer la saison et fêter cette montée l'AS NEXON a convié joueurs, dirigeants et supporters à un très bon repas au restaurant MASSY. Ainsi chacun a pu se retrouver ailleurs que sur le terrain de football et prendre tranquillement le verre de l'amitié.

Afin de terminer définitivement cette magnifique saison certains joueurs et dirigeants se sont concoctés, avec le soutien de l'AS NEXON, un week-end au bord de la mer les 28 et 29 juin.

13683.indd 13 16/07/2014 15:42

L'assemblée générale

Le dimanche 22 juin nous avons tenu notre assemblée générale au club house du stade Robert HERBIN avec la présence de monsieur le maire, monsieur le conseiller général étant excusé.

Après l'ouverture de cette assemblée par le président, Marcel JAVERLIAT, le secrétaire Jean-Luc BONAFY a retracé le bilan de la saison écoulée, avec la participation de la présidente de l'école de football Muriel MAURY, pour tout ce qui concerne les jeunes. Lors de ce bilan il a fait une synthèse sur l'effectif global et par catégorie. Ceci laisse apparaitre une légère diminution avec 179 licenciés par rapport à la saison précédente où nous en avions 192. Cette baisse est essentiellement concentrée sur l'effectif sénior, sur lequel une attention toute particulière avait été apportée pour ne pas prendre de licence à des joueurs fantôme n'effectuant pas de match lors de la saison.

Ensuite il a retracé le fabuleux parcours sportif de cette magnifique année tout en félicitant l'entraîneur, tous les joueurs et dirigeants qui ont permis l'accession en ligue.

Il remercie :

- tous les sponsors pour leur soutien lors des manifestations et pour leur engagement sur le bord du terrain par la présence d'un panneau publicitaire,
- la municipalité pour son soutien matériel avec l'entretien des installations, son soutien financier par l'attribution d'une subvention mais aussi par la multitude d'autres petits points mais combien précieux,
- le district de football et la ligue du centre ouest,
- les supporters,
- le conseil général, le conseil régional, les différentes municipalités du canton, la communauté de communes du pays de NEXON, les différentes associations et les bénévoles extérieurs à l'association lors du tournoi.

Après ce bilan, c'est le trésorier Patrice JAMIN qui a présenté le bilan financier et qui fait apparaitre un équilibre des comptes validé par les 2 commissaires aux comptes Marcel MICHAUD et Jean Jacques JAVERLIAT.

Après l'adoption de ses bilans il a été procédé au renouvellement du bureau qui se compose comme suit :

Présidents d'honneur : Liliane JAMIN, Daniel FAUCHER, Fabrice GERVILLE-REACHE, Claude JARRY-LACOMBE, Paul LACORE, René REBIERE et Albert THOUREAU

Président : Marcel JAVERLIAT
Vice Présidents : Kamel AMRI, Lucien GRATADE et Jean Pierre ADAM
Secrétaire : Jean Luc BONAFY
Secrétaires adjoints : Pierre BOISSIERE et Fabrice ROULAUD
Trésorier : Patrice JAMIN
Trésoriers Adjoints : Alain MAGNAUD et Pierre JENESTE

Membres : Xavier ADAM, Jean François ANDRIEUX, Djimet ADOUM, Eric BONAFY, Raymond BONNAUD, Gérard BONNET, Laetitia BONNET, Sébastien BONNET, Lionel CALOIN, Christian CHAPELLE, Yannick CHARTAGNAC, Jean Luc DESCHAMPS, Olivier GIBAUD, Jean-Jacques JAVERLIAT, Frédéric JAYAT, Robert JENESTE, Catherine LABREGERE, Hervé LABREGERE, André LACROIX, Annie LACROIX, Thomas LACROIX, Cécile LATOUR, Guy LATOUR, Jean Pierre LATOUR, Christian MAURY, Muriel MAURY, Jean Marie PARTHONNAUD, Julien PICHOU, Jean-Michel MAZEAUD, Marcel MICHAUD, Warhel OBEYD WAYSSI, Thierry PONTOIZEAU, Bernard RIBET, Frédéric THEVENY, Jean Pierre TIGOULET et Michel VILLENEUVE.

Vérificateurs aux comptes : Marcel MICHAUD, Jean-Jacques JAVERLIAT.

Entraineur : Frédéric THEVENY

Félicitations au « médaillé » Jean Jacques JAVERLIAT et à notre arbitre Lionel CALOIN qui a été honoré par le district et qui officiera en 1ère division la saison prochaine.

Thème abordé la saison prochaine : l'encadrement de l'équipe 1 sera formé par Frédéric THEVENY, Alain MAGNAUD et Jean Luc DESCHAMPS. Quant à l'équipe 2, si pour les accesseurs il n'y a pas de changement avec Fabrice ROULAUD, Robert JENESTE et Sébastien BONNET, il reste un poste en suspend, c'est celui du responsable d'équipe suite à l'annonce faite par Eric BONAFY qu'il ne pouvait pas assumer cette fonction l'année prochaine tout en restant dirigeant de l'AS NEXON.

L'objectif sportif fixé est le maintien de l'équipe 1 et viser la 1ère ou 2ème place pour la réserve qui est synonyme d'accession en division supérieure.

Avant la clôture de cette assemblée générale, Monsieur le maire a réaffirmé le soutien de la municipalité à notre club tout en félicitant tous les joueurs et dirigeants. Il a aussi souligné l'importance de l'action des bénévoles et rappelé la nécessité d'avoir un monde associatif fourni et conquérant.

Ecole de Foot

La saison vient de s'achever avec notre assemblée générale qui s'est déroulée samedi 28 juin à Saint-Priest Ligoure.

Saison 2013 -2014

Au niveau de l'effectif nous avons eu une baisse de 16 licenciés et il est de 144 pour la saison contre 160 l'an dernier. Il se décompose de la façon suivante :

U19	14	9
U17	19	17
U15	27	27
U13	22	25
U11	16	32
U9	33	24
U7	10	21
U11Féminine	1	2
U9 Féminine	1	3
U6 Féminine	1	0

13683.indd 14 16/07/2014 15:42

Chaque dirigeant a fait un petit mot concernant son équipe.

U7

Dirigeant Alexandre LACOUR (problème personnel) + Alain JARRY qui a pris la relève au pied levé en cours de saison. Pour une 1ère saison les plateaux et les tournois de fin de saison se sont bien passés.

Equipe U8

Cédric FOUETILLOU et Christophe LAFAYE

La saison s'est plutôt bien déroulée avec un effectif de 18 enfants nés en 2006. Des débuts de plateaux difficiles à mettre en place à cause des conditions météorologiques, mais bien rattrapés en 2ème phase. Le souci s'est porté sur les entraînements, car avec le retour de l'école le mercredi matin, nous n'avons pas pu continuer les entraînements le mardi soir. Les responsables n'étant pas disponibles le mercredi après-midi, il n'y avait donc plus d'entraînements hormis les samedis après-midi quand il n'y avait pas de plateau.

Equipe U9

Dirigeant Yannick CHARTAGNAC pour les entraînements Séverine CHARTAGNAC + Benjamin MAURY et quelques parents qui peut-être vont un peu plus s'investir. On a commencé la saison avec 17 joueurs et on l'a terminé avec 15. On a participé à une dizaine de plateaux U9 avec 2 équipes à chaque plateau sauf en 2ème phase car une 2ème équipe en U11 a été créée avec le renfort des U9 pour la compléter. 11 U9 ont joué en U11 et se sont très bien défendus ; ils ont fait 2 plateaux en U11.

Equipe U11

Effectif : 15 U11 et 2 U10.

Encadrement pour les entraînements : Laurent ASTIER et Xavier ADAM

Pour les Samedis : Laurent ASTIER, Xavier ADAM, Thierry PONTOIZEAU et Jean François ANDRIEUX

1ère Phase : 1 équipe. Nous avons évolué dans la poule n° 4 alors que nous voulions la poule n° 2 (une poule trop facile) avec un effectif de 17 joueurs dont 4 joueurs qui débutent le foot.

Un tour de coupe à ST-LEONARD DE NOBLAT avec LA CROISILLE/EYMOUTIERS.

2 Victoires et qualification pour le tour suivant : 2éme phase : 2 équipes.

EQUIPE 2 :

Nous avons fait une deuxième équipe avec 7 U11 et 4 à 5 U9 pour compléter cette nouvelle équipe (1 U11 a arrêté sans prévenir). Un parcours en dents de scie pour cette équipe mais encourageant pour les U9 et compliqué pour les U11.

EQUIPE 1 : De très bons résultats dans l'ensemble (beaucoup de sérieux), finale à 16 équipes à ST-VICTURNIEN.

Classement final 8ème : 7ème aux jonglages , 14ème au parcours (grosse déception), 2ème en matches (sans un but encaissé).

Pour finir la saison il y avait des tournois **:** le 1er MAI à SOLIGNAC : Equipe 1 : 1ère

Le 31 mai à CUSSAC (FCCO) : Equipe 1 : 1ère et Equipe 2 : 9ème (sur 10 participants).

Equipe U13 1ère année

Effectifs de 12 joueurs pour débuter mais malheureusement grave blessure d'un enfant (rupture ligaments croisés). L'équipe est engagée dans le championnat promotion qui regroupe 7 équipes ; elle termine 1ère avec 5 victoires et 1 défaite, ce qui l'amène à disputer **le championnat excellence.**

Durant cette 2ème phase, les résultats sont l'opposé de la 1ère phase : avec 1 victoire et 9 défaites, l'équipe termine dernière ; difficile apprentissage pour ces joueurs qui rencontrent des équipes composées essentiellement de 2ème année.

L'équipe a aussi participé à 3 challenges.

Durant la saison, l'équipe a manqué d'envie (surtout en 2ème phase), certains joueurs doivent progresser techniquement et ne pas baisser les bras.

L'encadrement fut assuré par Fréderic BOSSELUT, Patrick TIXIER et Christophe LAVAUD. Merci aux familles BONNAUD et PEDENON pour l'aide apportée, ainsi que Lionel CALOIN pour l'arbitrage.

Equipe U13 2ème année

Dirigeant Michel VILLENEUVE et Olivier GIBAUD

1ére phase niveau B 10 joueurs et un week-end sur 2. Termine 1er de la poule avec 26 points, 6 victoires et un nul. 28 buts marqués, 6 encaissés, meilleure défense. Très bonne 1ère phase avec une **montée en Honneur.**

Honneur 9 joueurs et un week-end sur 2. Termine 4ème de la poule avec 21 points à 1 point du 3ème avec 3 victoires, 2 nuls et 5 défaites (23 buts pour, 288 contre).

Poule composée de très bonnes équipes avec un niveau élevé, bonne prestation des joueurs qui ont répondu présent avec de très bons matches. Dommage que l'effectif ait été trop juste, équipe complétée avec des U11.

Coupe : 3ème du Cailleton

Tournoi : SOLIGNAC 2éme et AIXE 9éme

Nous avons effectué une excellente saison. Un noyau de 8 joueurs assidus aux matches et entraînements ; fin de saison dure physiquement.

Merci aux U11 d'être venus nous compléter.

Equipe U15

Dirigeants : Jean Luc MAES, José NETO, Christian CHAPELLE, David GRASSAUD, Laurent FAUCHER, saison compliquée à gérer.

Effectifs de 26-27 joueurs, mais sur la 1ère partie de saison, les absents, les blessés, les punis, ont considérablement modifié les compositions d'équipes et ont surtout perturbé l'apprentissage du jeu à 11.

Faire des matches à 10 ou 11 joueurs était très dur physiquement. Ils terminent la 1ère phase, 3ème de leur poule et ratent la montée en honneur.

La 2éme phase a été plus facile en raison des conditions météo. Les 2 équipes ont très peu joué en même temps les samedis ce qui nous a facilité la tâche concernant la gestion des effectifs. Nous finissons 2ème de la poule. Des matches ont été gagnés à 14 alors que nous les aurions perdus à 11. Une moyenne de 15-20 joueurs aux entraînements le mercredi et le vendredi.

En première phase l'équipe 2 était engagée en U15 niveau B. Sur cette première phase de 6 matches, assez compliqué du fait d'un effectif réduit, les résultats sont de 5 défaites et un forfait, donc dernière de la poule.

L'équipe a donc évolué en U15 Promotion Honneur lors de la 2ème phase. L'équipe termine 4ème sur 6 avec un bilan d'une victoire, un match nul et 4 défaites.

Il est à déplorer sur cette 2ème phase le forfait général de 2 équipes (BEAUNE-LES-MINES 3 et Alouette).

13683.indd 15 16/07/2014 15:42

Equipe U17

L'équipe U17 était composée de 18 joueurs dont 14 la 1ère année. En phase 1, nous avons du comprendre que cette catégorie demande plus d'engagement physique que la catégorie inférieure donc nous avons fini en milieu de tableau.

La 2ème phase a été plus intéressante car nous terminons 1er mais avec le regret d'avoir perdu un match.

En coupe principale Haute-Vienne, nous accédons **au ¼ de finale** et côtoyons le très haut niveau régional (défaite contre le LIMOGES foot).

Grace à l'apport de plusieurs sponsors, nous avons pu participer **au tournoi du SOLER** (à coté de PERPIGNAN).

Tournoi très très bien organisé avec des équipes de la France entière et même du Maroc ; l'expérience sera surement à renouveler.

Pour conclure, c'est une équipe fort sympathique avec des jeunes qui s'entendent bien et désirent continuer ensemble.

L'encadrement est assuré par Jean-Michel MAZEAUD, Christian MAURY, Antoine MARTINS et Bernard BAZERT.

Equipe U19

Pour la 1ére fois, les U19 accèdent au niveau régional ; saison très difficile par le manque d'effectif.

Elle termine 10ème et descend au niveau district ; mais nous avons une satisfaction, c'est que l'équipe ait été récompensée, le samedi 5 Juillet 2014 à POITIERS par la Ligue du Centre Ouest au Challenge Esprit FOOT Jeunes pour le fair-play où notre groupement se classe 2ème en U19 Promotion d'Honneur

Nous avons terminé les entraînements par notre traditionnelle « journée des jeunes » qui a eu lieu le Samedi 14 Juin et où tous les enfants du groupement (environ une centaine) se sont retrouvés pour jouer ensemble et sont repartis chacun avec un maillot à l'emblème de l'École de Foot.

Saison à venir 2014 – 2015

Le bureau reste inchangé :

Présidente : Muriel MAURY : 06 89 85 88 92

Secrétaire : Laurent FAUCHER

Trésorier : Pascal BONNAUD

Les inscriptions commenceront le **mardi 2 Septembre 2014 à 18H00 au Stade Robert HERBIN à NEXON**

Pour les enfants nés en 1996 et 1997, cette tranche d'âge correspond à l'équipe U19 que nous maintenons avec l'aide de U17 et un nouveau dirigeant Lionel BARDONNAUD que vous pouvez appeler au 06.12.16.51.76 si vous souhaitez jouer dans cette équipe où si vous voulez des renseignements.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances et que vous soyez encore plus nombreux à la rentrée à venir aider nos bénévoles.

Gym. Volontaire

VENEZ BOUGER AVEC L'ASSOCIATION DE GYM VOLONTAIRE !

La saison 2013-2014 de gymnastique a été un bon millésime et a vu les effectifs de l'association augmenter. De 75 personnes à la fin de saison 2013, les effectifs sont désormais de 100 adhérents. C'est l'activité Zumba qui est, sans doute, le moteur de cette progression. Une dynamique s'est installée autour de la zumba animée avec grâce, rythme et professionnalisme par Isabelle MOREAU. Cette pratique résulte d'une mutualisation entre les clubs de gym de Nexon, la Meyze et Saint-Hilaire-les-Places afin de proposer une offre sportive actuelle attendue, notamment, par les jeunes femmes du territoire. Cette entente a également pour but d'éviter la concurrence entre les trois associations et de diversifier les activités proposées par les 3 partenaires.

Le succès a été au rendez-vous et l'expérience est référencée dans les bonnes pratiques à reproduire par le Comité Départemental d'Education Physique et de gymnastique volontaire. Aussi, les trois clubs reconduisent cette opération à la rentrée 2014.

Ainsi, l**es cours de Zumba** auront lieu de la manière suivante :

- les 1ers, 2èmes et 3èmes Jeudi du mois à la salle Méliès à NEXON;
- le 4ème mercredi du mois à la salle des Fêtes de la Meyze.

Ils seront toujours animés par Isabelle. Les cours de Zumba sont ouverts aux ahérents de trois associations.

Les cours de **gymnastique adultes** (renforcement musculaire, step, cardio, fitness....) auront lieu :

- les lundis de 19H30 à 20H30 au gymnase de Nexon;
- Les 4èmes jeudis du mois à la salle Méliés.

Les séances seront essentiellement animées par Rosyne FAURIE.

Pour la section sénior, Carmen LABROUSSE, animatrice d'Education Physique et Sportive très expérimentée, assure les cours les lundis de 15H15 à 16H15 à la salle Méliés.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre et à vous inscrire ! Le prix des séances est de 80 € pour l'année (la licence et assurance obligatoires sont comprises : 30 €). Pour ce prix, vous pouvez participer aux séances de votre choix, vous pouvez assister à toutes si vous êtes en forme !

Un tarif trimestriel sera proposé aux adhérentes qui nous rejoindraient en cours d'année (à savoir prix de la licence + 16,50 € par trimestre).

Reprise de l'activité, le jeudi 11 septembre à 20H00 avec l'activité Zumba à Méliès.

Contacts :

- **pour la section adultes : Martine FOUGERAS (Tél. : 06.70.96.18.26) et Sylvie GARRAUD (05.55.58.32.88 le soir)**
- **pour la section séniors : Marcel DELIAT (05.55.58.13.47)**

13683.indd 16 16/07/2014 15:42

CONCERT

Vendredi 15 AOUT - 17 heures

TRIO LATCHO DIVES

JAZZ manouche

au Jardin des sens

***passerelle entre les générations de* NEXON**

- PARTICIPATION LIBRE -

En collaboration

avec la Fondation La Borie et le Festival du Sirque de Nexon

Fruit du mélange de personnalités fortes entre un guitariste de jazz, un jeune virtuose manouche de 18 ans et d'un contrebassiste de jazz, Latcho Divès nous invite au voyage dans un jazz qui swingue où l'interaction entre les musiciens est omniprésente.
Revisitant l'oeuvre du guitariste Django Reinhardt, le répertoire est enrichi de standards dont l'originalité de l'interprétation nous pulse dans un univers où se croisent Bill Evans, Wes Montgomery, Charlie Parker et bien d'autres...

CONFERENCE

Vendredi 19 Septembre

"PAROLES DE FRUITS"

***animée par* J.-Y. MAISONNEUVE**

Salle Georges-Méliès - NEXON

18 h 30 - ENTREE GRATUITE - Cocktail offer

Les fruits ont coloré et parfumé toute mon enfance ;
Ils éclairent toute ma vie ;
Je leur dois ma profession, ma passion, mon désir de transmettre ;
Puisse ce lieu leur être digne pour en faire l'éloge, les réhabiliter, les reconnaître, les faire aimer.
Les fruits racontent des histoires d'hommes...
Chargé de sens, de valeur et de symbole, élément essentiel sinon exclusif de la première alimentation de l'homme, le fruit a participé à la structure de la conscience du monde et tissé un lien privilégié avec les hommes.

BOURSE D'ECHANGES

de plantes, graines, outils, fruits, légumes, livres...

Tout sur le jardinage

DIMANCHE 19 OCTOBRE

A Saint-Pierre-de-Frugie (24)

Rendez-vous 13 h 30, au jardin de Frugie
(Panneaux indicatifs dans le bourg)

A l'invitation de Gilbert CHABAUD, maire de Saint-Pierre-de-Frugie et membre de notre Conseil d'administration et suite au succès de l'an dernier au Jardin des sens de Nexon, nous irons cette année dans cette commune.

C'est une commune résolument tournée vers l'écocitoyenneté, avec ses aménagements et son écocentre. Le lieu de rendez-vous se fera au Jardin de Frugie (panneaux indicatifs dans le bourg), à 13 h 30, afin de commencer cette bourse d'échanges à 14 heures.

Bien entendu, nous ferons un courrier à toutes les associations du Limousin pour qu'elles participent à cette après-midi de partage et d'échanges et nous espérons qu'elles répondront positivement comme les années précédentes, afin de découvrir ce pittoresque village de Dordogne.

Pour information, SAMEDI 18 OCTOBRE : Concert à 16 heures, à la grange de Montcigoux, avec l'une des plus grandes pianistes de renommée mondiale.

VOYAGE

DU DIMANCHE 31 AOUT

Le jardin secret du Lot-et-Garonne

Pépinière de nénuphars et de lotus

LATOUR-MARLIAC

labellisé jardin remarquable...

Créateur et fournisseur des nymphéas du peintre Claude Monet en 1891, Latour-Marliac, labellisé "Jardin remarquable", avec musée, café et boutique, est aussi le site de la Collection Nationale du genre Nymphaea, et la plus ancienne pépinière de nénuphars au monde.

Venez découvrir plus de 250 espèces parmi les nénuphars rustiques et tropicaux.
2,5 hectares de jardins avec serre exotique, nénuphar géant, bambouseraie, étang au pont japonais, et bien plus encore...

...Au retour, promenade bucolique avec... le petit train

BERGERAC

ville 4 fleurs au niveau national

Bergerac a un penchant naturel pour l'art de vivre et le bien-être.
Elle allie la douceur de ses paysages, le charme de sa vieille ville, la saveur des spécialités de son terroir.

RESERVATION COUPON-REPONSE

A retourner avant la fin juillet

*avec **versement d'arrhes de la moitié du prix du voyage** par chèque libellé aux Amis des Fleurs de Nexon*

Le prix est fixé à : **50 euros** par personne

Départ : **7 heures - Centre Agora**

Ce tarif est applicable pour les personnes adhérentes et à jour de leur cotisation, et seront prioritaires par rapport aux personnes non adhérentes à l'association (prix : 63 euros)
Ce prix comprend : le car grand tourisme, le casse-croûte du matin, le déjeuner de midi, l'entrée du parc labellisé jardin remarquable. Retour vers 19 h 30.

NOM : .....

Nombre de personnes : .....

BULLETIN A RETOURNER
à Mme Maryse THARAUD, Le Mas, 87800 Nexon, tél. 05.55.58.23.35
ou à Mme Ginette LATHIERE, 87800 Nexon, tél. 05.55.58.26.85
à Mme Jacqueline LACORRE, Bel-Air, 87800 Nexon - Tél. 05.55.58.19.95

DIMANCHE 23 NOVEMBRE

Repas rétrospective

de l'année 2014

Repas avec rétrospective des manifestations organisées durant l'année (voyages, plantations au jardin des sens, bourse d'échanges et vide-jardins, concert, conférence, etc.).

Nous programmons ce moment à midi, comme en 2013, à la salle Georges-Méliès de Nexon. Présentation des albums photos de jardins, de réalisations de certains membres, d'images retraçant nos opérations, tombola où des dizaines de plantes sont à emporter... voilà de quoi passer un agréable moment.

N'oubliez pas de vous faire inscrire, pour une excellente organisation, auprès de Maryse Tharaud au 05.55.58.23.35 Jacqueline Lacorre au 05.55.58.19.95 ou Ginette Lathière au 05.55.58.26.85.

13683.indd 17 16/07/2014 15:42

L'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon
propose aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de Nexon
un éventail d'activités et de services pour différentes tranches d'âges :
Accueil de Loisirs pour les 4-12 ans et les 12-17 ans, Activités Récréatives,
Accompagnement Scolaire, Réseau d'Echanges de Savoirs, Expositions,
PIJ (Point Info Jeunesse), Point d'Accès Internet

Espace Rousseau – 87800 NEXON - Tel : 05.55.58.11.05
Horaires d'ouverture : Lundi (14H00-19H00) – Du Mardi au Vendredi (9H00-12H30/14H00-19H00)

> PROJET en FAMILLE « LE VOYAGE AU FIL DES MOTS »

Le Centre Social de Nexon a le plaisir de vous convier à un nouveau projet qui va se mettre en place à partir de la rentrée scolaire 2014/2015. Il s'adresse aux enfants de moins de 6 ans ainsi qu'à leurs familles. Il s'agit d'une **découverte ludique de l'origine des mots** (leur construction, leur étymologie, leur sens, leurs usages, leur évolution…) ainsi que des **différents supports de l'écriture au travers des âges** (de l'argile au support numérique en passant par le papyrus, le parchemin et le papier).
Le but est d'apprendre aux enfants la diversité des mots et des supports d'écriture, de faire de la lecture et de l'écriture un moment de détente familial, de favoriser la culture, l'échange et le dialogue entre les générations.

Les **ateliers à destination des enfants et des familles** commenceront dès le mois d'octobre au Terrier des Galoupiaux.
Une rencontre sera organisée avec les familles le **JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014 à 18H00 au Centre Social de Nexon** pour une présentation détaillée du projet et l'inscription des familles intéressées.
Différents partenaires ont été associés à ce projet (Médiathèque de Nexon, l'Atelier Terre de Puycheny, le Moulin du Got, le Musée Champollion) qui bénéficie du soutien financier de la Fondation SNCF.

> ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Les ateliers d'accompagnement scolaire reprendront début octobre. Ces ateliers s'adressent aux enfants qui fréquentent l'école primaire de Nexon.

Une réunion d'informations pour les familles et les bénévoles se déroulera le **LUNDI 29 SEPTEMBRE à 18H00 à l'Espace Rousseau**.

Appel à Bénévoles pour l'accompagnement scolaire !!!

Vous souhaitez aider les enfants à faire leurs devoirs, vous êtes disponibles le lundi ou le jeudi de 16H15 à 18H00. N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre notre équipe de bénévoles.

Renseignements & Inscriptions auprès de Marie : 05.55.58.11.05

> CONCOURS POCKETS FILMS : Des jeunes « cinéastes » nexonnais à l'honneur !

Plusieurs jeunes de la Communauté de Communes du Pays de Nexon (Léila GRAINDORGE, Solenne BONNEAU, Hugo MALIDIN et Titouan BORDERIE) ont participé au concours Pockets Films
Les pockets films sont des films réalisés avec une tablette, un téléphone portable ou un appareil photo.

Ce concours était organisé, pour la 2ème année consécutive, par le Conseil Général de la Haute-Vienne et s'adressait à tous les jeunes haut-viennois entre 10 et 18 ans. La durée de cette vidéo ne devait pas excéder 3 minutes. Les films pouvaient prendre la forme de témoignages, de reportages, de fictions.

Pour accompagner les jeunes dans leur projet, plusieurs ateliers pour apprendre à faire un film ont eu lieu à la Médiathèque Markoff (en présence d'un réalisateur professionnel) et au foyer de jeunes.
Titouan BORDERIE a reçu le prix coup de cœur du jury.
L'équipe d'animation félicite vivement ces jeunes créatifs et investis.

> CINEMA

Les séances ont lieu à la salle Georges Méliès à 21H00.
Les projections sont désormais en numérique. Des séances en 3D seront également proposées tout au long de l'année.

Prochaine programmation :

MALEFIQUE : Samedi 9 Août 2014 **à 21H30** à **l'Etang de la Lande (Cinéma en plein air)**
Un partenariat avec l'association V'la Aut'chose vous permettra de vous restaurer sur place avant la séance avec des produits locaux.
NOS PIRES VOISINS : Mardi 7 Octobre 2014 à **20H30** à la **salle Georges Méliès** :
OPERATION CASSE NOISETTE : Vendredi 24 Octobre 2014 à **15H00** à la **salle Georges Méliès**
LUCY : Vendredi 24 Octobre 2014 à **20H30** à la **salle Georges Méliès**

Séances proposées en collaboration avec Ciné Plus et la commune de Nexon
Plein tarif : 5 € / Tarif Adhérents AAJPN : 4,50 € / Tarif réduit (enfants – 12 ans) : 3,50 €

13683.indd 18 16/07/2014 15:42

Office de Tourisme du Pays de Nexon

Anims' et vous cet été en Pays de Nexon…

- Mercredi 30 juillet et mardi 12 août : atelier "du fruit au pot de confiture" en famille ! Rendez-vous au Jardin de L'An Mil à Rilhac-Lastours de 14H30 à 16H00. De la cueillette à la cuisine, Aline invitera petits et grands à créer des confitures. Chaque participant repartira avec son petit pot. Dès 6 ans. Tarif : 10 €/personne, demi-tarif à partir de la 3ème personne. Sur réservation.

- Mardi 22 juillet : atelier "Cuisine au Moyen Age" en famille ! Découvrez les us et coutumes des repas et mettez les mains à la pâte pour créer une délicieuse pâtisserie médiévale.
Dès 6 ans. De 14h30 à 16h au restaurant Le Chemin de Ronde à Rilhac-Lastours.
Tarif : 5 €/enfant, sur réservation.

- Mercredi 6 août au Jardin des Sens de Nexon et **Mercredi 13 août** au Jardin de l'An Mil à Rilhac-Lastours : atelier Land'Art en famille ! Accompagnés de Sandrine, animatrice nature, vous réaliserez des créations éphémères à partir d'éléments naturels (bois, fleurs, pierres...).
Accessible dès 5 ans. Tarif : 9 €/adulte et 6 €/enfant. Sur réservation

- Jeudi 14 août : Atelier tressage d'osier "baguettes magiques pour petites princesses", suivie d'une lecture de contes sur le thème des fées et de la magie... Dès 4 ans. De 10H30 à 12H00 au Jardin de l'An Mil à Rilhac-Lastours. Tarif : 5€/enfant. Sur réservation.

- Lundi 18 et mercredi 20 août : Atelier "crée ton bijou » en famille ! Sandrine, créatrice de bijoux vous invite à créer, avec votre enfant un bijou original, unique, tout droit sorti de votre imagination ! Perles, rubans et accessoires, à vous de jouer ! Rendez-vous de 14H30 à 16H00 dans les petites écuries du château de Nexon. Atelier accessible dès 5 ans, accompagné d'un parent. Tarif : 14€/enfant atelier + bijoux à emporter, gratuit pour les parents.

Géocaching en Pays de Nexon, place à la saison 4 de Terra Aventura !

La saison 4 est lancée ! Encore plus de caches, plus d'énigmes et plus de Poïzs à trouver !
Un nouveau parcours vous attend cette année à Saint-Hilaire-les-Places !
Petit rappel des règles du jeu : c'est une chasse aux trésors qui se pratique avec un GPS randonnée ou un smartphone. Des boîtes (caches) sont dissimulées dans des endroits remarquables et plusieurs objets, dont un carnet de passage, permettent aux joueurs de communiquer sur leur aventure.
La cache trouvée peut-être ensuite partagée sur Internet à destination des autres Géocacheurs.
3 parcours en Pays de Nexon : NEXON, LASTOURS et SAINT-HILAIRE-LES-PLACES.
Location du GPS / 4 € la demi-journée ou téléchargement gratuit de l'application mobile.

Expositions estivales, nos artistes ont du talent !

Venez découvrir dans le cadre unique et préservé des anciennes écuries du château de Nexon les savoirs-faire des artistes de notre région. Peintures, bijoux, décoration.... De multiples talents seront représentés. Profitez de leur présence pour leur poser vos questions ou assister à une démonstration. Les expositions auront lieu du 12 juillet au 8 août et du 16 au 23 août, plusieurs exposants se relaieront toutes les semaines ou toutes les quinzaines. Entrée libre.

Office de Tourisme du Pays de Nexon
Conciergerie du Château – 87800 Nexon
Tél : 05.55.58.28.44 – Fax : 05.55.58.23.56
E-mail : ot-pays-nexon@wanadoo.fr
Site Internet : www.tourisme-pays-de-nexon.com
Facebook : Office de Tourisme du Pays de Nexon

©Haute-Vienne Tourisme

13683.indd 19 16/07/2014 15:42

A L'AFFICHE

Le festival ***La Route du Sirque 2014*** s'habille d'un S, synonyme de Surprise, de Singularité. Un S comme autant de virages empruntés par autant d'artistes.

Du 15 au 23 août, plus de 40 représentations…
Découvrez, pour la première fois à Nexon, le roi de la jongle **Jérôme Thomas**, **Jeanne Mordoj**, **Nikolaus** accompagné de sa troupe déjantée, ou encore l'incroyable **Jörg Müller**. D'autres seront de retour comme la **Cridacompany** qui clôturera le festival avec un spectacle bouleversant *Mañana es Mañana*. Tous ces artistes, pionniers d'un cirque virtuose autant que poétique, vous donnent rendez-vous sous les chapiteaux pour une fête haute en couleur que nous aurons le plaisir d'ouvrir en musique avec **Latcho Divès Trio** au Jardin des Sens et de clôturer par deux concerts gratuits sous le nouveau chapiteau-bar restaurant le Xénon, avec **Dgiz** et les **Zombie Zombie**.

Sans oublier une master class avec Jérôme Thomas, *Tournée Générale !* l'émission radio en direct et en public, des projections, un ciné-concert, un café littéraire et les heures du conte à la Médiathèque de Nexon, le marché pique-nique, une exposition dans les grandes écuries, une boutique où vous retrouverez sérigraphie et autres objets du festival… autant dire qu'il fera bon être spectateur sur cette édition 2014 de La Route du Sirque.

Retrouvez le programme complet au bureau du Sirque et en téléchargement sur www.cirquenexon.com

➔ EN PRATIQUE : TARIFS & RÉSERVATIONS

De 5€ à 20€, la tarification générale change ! Elle souhaite s'adapter à chacun et propose désormais une formule permettant des tarifs réduits très avantageux : 30% de réduction et 50% sur les « formats courts » en parcours soirée, abonnements…
!!! NOUVEAU N° DE TÉL 05 55 00 98 36 ou billetterie@cirquenexon.com

12-25 ANS DU PAYS DE NEXON, PROFITEZ DU TICKET CULTURE JEUNES 2 € SUR TOUS LES SPECTACLES
La Communauté de Communes du Pays de Nexon propose aux jeunes une aide financière pour accéder aux manifestations culturelles du territoire. Habitants du Pays de Nexon, entre 12 et 25 ans, retirez vos Tickets Culture contre 2 € à l'Espace Rousseau-Nexon avec une pièce d'identité.

ET SI, VOUS AUSSI, VOUS PARTICIPIEZ A L'ORGANISATION DU FESTIVAL ?

Habitants de Nexon, vous avez une chambre disponible, proposez votre location !
Parce que la fréquentation sur le territoire s'accroît à l'occasion du festival La Route du Sirque et qu'il est difficile de trouver un hébergement à cette période, nous souhaitons proposer un système de mise en relation des professionnels (directeurs, journalistes, personnalités...) avec des habitants de Nexon acceptant de les héberger lors de leur venue.
Parce que c'est une façon de participer à l'organisation et à l'accueil des professionnels venant de toute la France tout en partageant une expérience conviviale, si vous souhaitez proposer un hébergement, merci de bien vouloir nous contacter **au 05 55 00 98 35 ou par retour de mail à communication@cirquenexon.com** en spécifiant : le nombre de chambres disponibles, la capacité d'accueil, le prix, pour toutes ou quelques nuits entre le 15 et le 23 août ainsi que vos coordonnées.

C'EST AUSSI LE MOMENT DE PENSER A LA RENTREE…

➔ Reprise des ateliers d'initiation aux arts du cirque

À partir de 8 ans - En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Nexon
Différentes disciplines sont abordées : acrobatie, équilibres au sol, sur objets (boule, fil, rouleau américain…), trapèze fixe, corde et tissu, jonglerie (foulards, balles, assiettes chinoises, massues)…
TOUS LES LUNDIS
• 17h15 > 18h15 : 8/10 ans COMPLET
• 18h15 > 19h45 : 11/16 ans > 110€ habitants CCPN / **135€** hors CCPN **+** abonnement : 15€.
Bénéficiez des avantages de la carte d'abonnement : invitations à des rencontres avec les équipes artistiques, tarif privilégié sur tous les spectacles…
DEBUT DES COURS LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014
Premier cours à l'essai - Inscription obligatoire : 05 55 00 98 33.

4 façons de nous contacter ▸ Sur place : Château de Nexon - 2ème étage ▸ Par téléphone au 05 55 00 73 53 ▸ Adresse postale : Le Sirque - Pôle National des Arts du Cirque de Nexon en Limousin - Château de Nexon BP 20 - 87800 Nexon ▸ www.cirquenexon.com

13683.indd 20 16/07/2014 15:42

Demandez le Programme ! *Scènes d'Automne 2014*

Cette année, nous exportons exceptionnellement notre scène d'Automne à **Nexon** qui nous accueille sympathiquement le temps que notre salle grandisse un peu ! Grand MERCI !

Après le succès de la saison 2013, à guichet fermé bien avant le concert, le défi est lancé pour 2014 ! Nous avons misé sur « les petites bêtes qui montent » et les tournées qui accompagnent la sortie de leurs albums.

La programmation côté albums !

- *Nouvel album "**Légendaire**" (sorti en août 2013) pour*
  LE PIED DE LA POMPE

« Le Pied de la Pompe est un trio pieds au plancher qui, sur scène, joue aussi bien des doigts que des pieds ! ».

2013, pour le Pied de la Pompe c'est l'année de la sortie du 3ème album studio, «Légendaire», dans les bacs dès le 26 août. Trois sur scène pour un son résolument plus rock. Batterie aux Pieds, claviers aux pieds, voix, guitares et basses pour un set pieds aux plancher !

- ***(Pas) comme tout le monde*** *(sorti en février 2014)* **AS DE TREFLE** :

Côté actu, pour eux, nouvel album - avec la participation de Guizmo (Tryo), Alice et Mathilde (Les Ogres de Barback) et la section cuivre de La Ruda - et la Cigale à Paris le 7 mars dernier.

LE PIED DE LA POMPE et ***AS DE TREFLE*** **le 10 OCTOBRE pour VOUS, à NEXON à 20H00 !**

- **OLDELAF** nouvel album **« *Dimanche* »** dans les bacs **! Oldelaf au Zénith le 29 novembre 2014,** en tournée dans toute la France **et POUR VOUS le 11 octobre à NEXON à partir de 19H00.**

Encensé et remarqué avec "La Tristitude", Oldelaf nous propose avec son second album "Dimanche" son projet "le plus ambitieux, le plus musical", le plus décapant ! Oldelaf jongle avec le doux-amer, les rires francs et l'humour noir, glissant quelques mots bleus entre les lignes.

*Les étiquettes, ça le démange et le dérange, l'OVNI Oldelaf : « **Je suis un chanteur qui fait rire, pas un humoriste** »*

C'est **LE CONCERT à ne pas manquer** !!!

Pour plus d'informations (vidéos, liens, réservations…) consultez notre site :
http://www.debroussaillons-lexpression.com

Réservations ouvertes depuis le lundi 16 juin (Pressing Du Fil au Fer à NEXON : **05-55-57-54-39 ou 06-86-60-90-63**). Soyez prudents, cette année encore, ça pourrait se bousculer !

Voici donc les soirées que les membres de l'association ont le plaisir de mettre œuvre pour vous ; sachez profiter de cette opportunité de concerts qui habituellement font vibrer les planches des scènes des plus grandes villes !

Pour l'association, *Débroussaillons l'Expression, ST-MAURICE LES BROUSSES*
le Président, Patrick TEXIER

13683.indd 21 16/07/2014 15:42

Les naissances

02 avril : Gabin QUINTARD PENAUD
18, rue Louis Jouvet

22 avril : Anaëlle Marie SOIRAT
Les Rochilles

28 avril : Sohan Patrick Monteiro GOMIS
8, rue Jean Giraudoux

29 avril : Alizée DUSSOUBS
Biard

30 mai : Chloé BARROT
Route de Veyrinas

10 juin : Mélyne EYLIER
Le Petit Mas

15 juin : Jean Arnaud Paul MORLIERE
1, rue Louise Michel

21 juin : Léo DOUCET
Le Petit Sazerat

Nos félicitations

Les mariages

03 mai : Nathalie Josette Marguerite CHATELIER
&
Stéphane Ernest RINGUET

07 juin : Virginie Yvonne Gilberte FAYE
&
David Pierre LAUTRETTE

14 juin : Laura Dominique Marie MOREL
&
Cédric Jean ROCHE

14 juin : Laetitia GIBAUD
&
Gilles FROIDEFOND

21 juin : Julie EVRARD
&
Jean-Emmanuel NORMAND

Nos meilleurs voeux

Les décès

09 avril : David François Yvon DEWEZ
29, rue Louis Jouvet

28 avril : Robert FOUILLAUD
3, rue des Ecoles

30 avril : Andrée MATHIEU
Vve DUFROIS
Résidence du Parc

02 mai : Henriette Marie Madeleine MOUSNIER
Vve LASPOUGEAS
3, avenue Charles de Gaulle

06 mai : Roger BOUCHAUD
Résidence du Parc

26 mai : Marcel François BREUIL
5, pl. Annie Fratellini

09 juin : Agnès José DEMARCHE
Vve ARGILLET
1, rue Victor Hugo

10 juin : Raymond VILLENEUVE
4, cité de la Vanelle

11 juin : Marie Louise BARDAGOT
Vve REMENIERAS
8, rue St-Ferréol

17 juin : Germaine Lucie LAMONTAGNE
Vve MASSY
1 bis, rue du 19 mars 1962

Nos condoléances
aux familles éprouvées

13683.indd 22 16/07/2014 15:42

LES PERMANENCES

AU CENTRE AGORA

A.C.A.R.P.A.
Association Cantonale d'Aide au maintien à domicile pour les Personnes Agées (employés de maison, repas, démarches administratives…)

Ouverture public : lundi, mercredi et vendredi 8H00 à 9H00, mardi et jeudi 8H00 à 12H00 et 13H00 à 17H00
Tél. : *05.55.58.26.79. avec répondeur*

CENTRE D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE (C.I.C.A.S.)
organisme traitant de toutes les retraites complémentaires.
Le 3ème mercredi du mois sur rendez-vous (9H00-12H00) après ouverture du dossier au 0.820.200.246

F.N.A.T.H. Accidentés du travail et Handicapés
Le 3ème vendredi du mois, jour de foire, à partir de 13H00.

A L'ANTENNE DE LA MAISON DE LA SOLIDARITE DÉPARTEMENTALE

SECOURS POPULAIRE
Les 2ème et 4ème vendredis du mois de 14H00 à 17H00.
En cas de nécessité, 05.55.04.20.00 (hors permanences).

SECOURS CATHOLIQUE
Les mardis et mercredis de 14H30 à 18H30.
En cas d'urgence. Tel. : 06.61.79.16.80
Pendant les permanences, une vente solidaire de vêtements et accessoires de mode est proposée à très bas prix.

PROCHAINE BRADERIE
19 et 20 septembre

L'ESPACE JEAN JACQUES ROUSSEAU

A.D.P.A.D. Association d'Aide aux Personnes Agées
Permanences avec **Mme RANTY Valérie** les mercredis de 10H00 à 11H00 les semaines impaires désormais à l'Espace Rousseau.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) :
La permanence de la C.P.A.M. a lieu, tous les mardis de 14H00 à 16H00, au Centre Social du Pays de Nexon (espace Rousseau), pour tous renseignements ou réclamations concernant, maladie, maternité, accidents du travail, dossiers C.M.U. ainsi que le dépôt des feuilles de soins.

PAS DE PERMANENCE EN JUILLET ET AOUT.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (R.A.M.)
« LES P'TITS BOUTS DU PAYS DE NEXON »
Permanence le vendredi de 13H00 à 17H00
au Centre Social (Espace Rousseau)
Tel. : 06.33.65.85.75
mail : rampaysnexon@yahoo.fr

A LA MAISON DU DÉPARTEMENT ENTRÉE 25, RUE FRANÇOIS CHENIEUX

CONSULTATION POUR LES NOURRISSONS
Mme Nicole COUDOIN, puéricultrice
Les 2èmes et 4èmes vendredis de chaque mois de 9H00 à 12H00 **sur RDV**. 05.55.58.30.91.

ASSISTANTE SOCIALE
Mme Agnès BONNEAU
Permanences
- le lundi de 9H00 à 12H00 **sans RDV**
- les 1er, 2ème et 4ème jeudis de chaque mois de 9H00 à 12H00 (**sur RDV** au 05.55.08.34.00).

Vous pouvez également la joindre au 05.55.58.18.41
Si urgence hors permanences :
Maison du Département - 47, bd. de l'Hôtel de Ville
St-Yrieix-la Perche - 05.55.08.34.00.

REFERENTE AUTONOMIE
Mme Aurélie COURIVAUD
Permanences
- le lundi de 9H00 à 12H00

Tel. : 05.55.58.30.83

AUTRES LIEUX DE PERMANENCE

LES RESTOS DU COEUR
Tous les jeudis de 14H00 à 17H00.
Local situé 28 bis av Charles de Gaulle. 05.55.79.89.89 ou 05.55.09.79.64 les jours de permanence.

DANIEL FAUCHER
CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON

Permanences **sur-rendez-vous.**
A tout moment, il est possible de prendre rendez-vous :
- **Conseil Général -** 11, rue François Chénieux 87031 Limoges cedex
  Tel. : **05.55.44.10.27** (groupe socialiste)
- **Domicile** - 3 rue Champlain 87800 Nexon
  Tel. : **05.55.58.29.26** (répondeur)

13683.indd 23 16/07/2014 15:42

Fête de la musique
le 21 juin

Soirée chansons
le 31 mai

Pour info : **L'agent en charge du service urbanisme sera en congés du samedi 09 août au lundi 1er septembre inclus.**

Dernière minute

Le feu d'artifice du 13 juillet, annulé pour cause de météo capricieuse, est reporté au mercredi 06 août, à l'occasion du marché des producteurs.

HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

lundi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
mardi :	8H00-11H00
mercredi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
jeudi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
vendredi :	8H00-11H00 et 15H00-17H00
samedi :	8H30-11H30

le vendredi de foire (3ème du mois) :
8H00-12H00 et 15H00-17H00

Courriel : mairie.nexon@orange.fr
Sites communaux :
www.nexon.fr
www.camping-nexon.fr
www.mediatheque.nexon.e-sezhame.fr

Bulletin Municipal d'Informations de la Commune de Nexon

N° 244 – 2ème trimestre 2014

Impression Atelier Graphique - Limoges

Directeur de la Publication :
Fabrice GERVILLE-REACHE, Maire
Réalisation et photos :
Martine FOUGERAS

Impression ATELIER GRAPHIQUE • 05 55 50 68 22 • Limoges

13683.indd 24 16/07/2014 15:43